

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

du SIAVM - le 15 septembre 2014

Etaient présents : Mmes CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, HUGO-SIMON Isabelle, MAURICE Françoise, Mrs AUBERTEIN Hubert, DUMAS Patrice, FOLLEREAU Vincent, GERARDIN Daniel.

Etaient excusés :

- Mr TREVIGLIO Alain donne pouvoir à Mme DOUGOUD Jeannine
- Mr BOUSSET Jean-François donne pouvoir à Mr AUBERTEIN Hubert

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Autorisation d'ester en justice - Défense devant le Tribunal administratif
- Convention tripartite - Recouvrement de la redevance assainissement
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 27 mai 2014 : Mme DOUGOUD fait remarquer que dans les questions diverses, elle n'est pas d'accord avec la phrase "le syndicat n'étant pas en cause dans cette affaire" ; Rappel sur l'affaire MATHIEU-AMEXA. Point qui sera abordé ci-dessous.

2- Autorisation d'ester en justice - Défense devant le tribunal administratif

Mr le Président informe les membres présents que par un courrier en date du 05/08/2014, Mr le Greffier en chef du tribunal administratif de Nancy nous transmet la requête de Mr MATHIEU Jean-Paul, ouverte sous le numéro 1401837-1.

Cette requête vise à l'annulation du titre exécutoire n° 55 du 13/12/13, l'application de la convention de travaux dans le cadre de la déconnexion des fosses septiques ainsi que la

rectification de la facture N° 28 du 22/11/2013 établie par l'entreprise AMEXA. Il rappelle les faits par ordre chronologique et propose :

- de l'autoriser à ester en justice dans cette affaire devant le tribunal administratif
- de l'autoriser à utiliser tous les moyens à disposition pour défendre les intérêts du syndicat
- de l'autoriser à choisir et mandater un avocat si nécessaire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, avec 5 voix pour et 5 voix contre, autorise Mr le Président à ester en justice, défendre les intérêts du syndicat auprès du tribunal administratif, à utiliser tous les moyens à sa disposition (assurance juridique, avocat ou autre). Les 5 voix contre sont celles des représentants de Malleloy.

3 - Convention tripartite - Recouvrement de la redevance assainissement

Mr le président explique au conseil qu'une convention avec la société SAUR et la commune de Malleloy est nécessaire pour le recouvrement de la redevance assainissement. Que cette convention doit être revue lorsque que des changements interviennent dans la convention qui lie la commune de Malleloy et la SAUR, son fermier ou quand celle-ci arrive à son terme.

Mr le Président diffuse cette convention.

Après lecture et après en avoir délibéré, les membres du conseil syndical, à l'unanimité, autorise Mr le président à signer cette convention tripartite ainsi que tous documents s'y rapportant.

4 - Questions diverses

Mr le Président aborde les points suivants :

- Il rappelle la date pour la visite de la station d'épuration et des infrastructures du syndicat, le vendredi 19 septembre à 18h00. Cette visite sera remise à une date ultérieure en cas de pluie.
- Déconnexion des fosses septiques : Il demande que la commune de Malleloy relance ou informe ses habitants que l'opération sera clôturée en décembre 2014. Ce marché prévu pour 2 ans avait été signé en octobre 2012. Un courrier de relance sera fait par Mr le Président, le secrétariat de Malleloy informera le syndicat du nombre de courriers à imprimer et fera distribuer le dit courrier par un employé de la commune.
- Il informe que les travaux de changement des vannes électriques en vannes mécaniques ont été effectués par la société 6'EM fin juin et début juillet, aux postes de relevage de Malleloy.
- Un mail en date du 10 septembre a été envoyé à Mme DOUGOUD afin de savoir si la reprise d'enrobée rue de Morey avait été faite et si cela convenait, car le DGD de l'entreprise STPL était toujours en attente et qu'il n'y avait eu aucune réponse reçue à ce jour. Mr le Président reformule sa demande, la réponse étant positive, les factures seront mandatées.

Mme DOUGOUD quant à elle, aborde ces autres points :

- Elle ne comprend pas pourquoi le président a émis un avis défavorable sur le CU concernant le projet de lotissement au Rachy à Malleloy. Car cette zone se trouve en 1NA et fait partie du zonage d'assainissement. Mr le Président argumente sa décision : ce lotissement n'était pas prévu à la construction de la station, il s'agit d'un projet de 46 parcelles constructibles, qu'aucun réseau n'est en place et qu'une charge supplémentaire aussi importante ne saurait être prise en compte par la station. De plus, la commune de Malleloy a un autre lotissement en cours, et 5 autres zones en 1NA. Mme DOUGOUD souhaite envisager l'agrandissement de la station, ce à quoi Mr le Président répond en donnant les chiffres d'endettement du SIA et le montant des remboursements annuels. Une étude sera tout de même envisagée, afin d'estimer la nécessité et le coût d'une telle extension.
- Mme la vice-présidente souhaite que lui soit fourni : le nombre de PC accordé à Faulx depuis 2008 (Mr le Président de répondre que ce n'est pas le nombre de PC qui est important mais l'évolution démographique), le coût de construction de la station, le coût global des travaux et un tableau récapitulatif de l'évolution des tarifs de la redevance.

Fin de séance à 19h56